Liste des pièces à nous remettre dans le cadre de l'ouverture d'un dossier de succession

Pour la personne décédée :

- -Acte de décès originaux (x2)
- -Carte identité et livret de famille de la personne décédée.
- -Acte de propriété si c'est le cas
- -Acte de donation si c'est le cas
- -carte grise véhicule /auto/moto
- -Numéro comptes en banque avec adresse et nom des banques (perso et joint)
- -Assurance vie
- -caisse de retraite
- -carte sécurité sociale.

Pour chacun des héritiers :

- Nom et prénoms
- Profession
- -Carte identité ou passeport
- Situation maritale
- -Livret de famille
- -Copie de votre contrat de mariage ou de votre Pacs.
- -Téléphone
- -Mail
- -Adresse domicile

Fait à Le (à dater et signer)

« Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. À cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. En vertu des articles 38 et suivants de la loi précitée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du présent office notarial. »